

6. Principales conclusions de la phase d'état des lieux

A l'issue des travaux menés au titre de la phase d'état des lieux, nous pouvons dresser les conclusions suivantes :

Grand public : bilan d'adéquation entre offre et demande.

- Les services grand public sont concurrentiels sur le territoire, notamment sur le réseau filaire cuivre :
 - Les opérateurs alternatifs sont présents depuis longtemps sur le territoire, ils exploitent au maximum les capacités du réseau cuivre.
 - Les usagers éligibles bénéficient d'une vraie diversité d'offres.
- Les réseaux alternatifs au réseau cuivre sont actuellement très peu développés. Notamment les réseaux WiMAX pourraient être densifiés dans les années à venir, et apporter une solution palliative à certains usagers.
- De nombreux usagers sont insatisfaits des performances des services qui leur sont accessibles aujourd'hui. Ces mauvaises performances sont liées aux insuffisances de capacité du réseau cuivre sur les communes de Villecresnes, Périgny-sur-Yerres et Varennes-Jarcy.
- Les populations de ces 3 communes, ainsi que celle de Mandres-les-Roses disposent aujourd'hui de services qui exploitent le réseau existant jusqu'à ses limites de capacité. Si les solutions techniques restent en l'état, à horizon 3 ans, tous les habitants de ces communes éprouveront des difficultés avec leur service haut débit ; l'accès à certains usages à venir ou en développement leur sera limité ou interdit, ce qui accentuera l'insatisfaction déjà perceptible auprès de certains habitants.
- Les réseaux alternatifs existants ou prévus n'apporteront pas une solution efficace à ces problèmes de capacité.

Entreprises et administrations : bilan d'adéquation entre offre et demande.

- Le territoire est caractérisé par un tissu professionnel homogène, qui comporte peu d'entreprises demandeuses de haut et très haut débit :
 - Il appartient à chacun d'apprécier si cette situation est liée à une absence effective de besoin en très haut débit ou si les offres actuellement disponibles sur le territoire s'avèrent être dissuasives

lors de la décision d'implantation des entreprises qui ont besoin de services très haut débit.

- Le marché « entreprises » est peu concurrentiel sur le territoire intercommunal, France Telecom semble y détenir une part de marché de l'ordre de 80%, supérieure à sa part de marché nationale (72%).
- Les entreprises du territoire se satisfont globalement de la situation actuelle, mais plus par déficit d'alternative que par réelle satisfaction vis-à-vis des services qui leur sont aujourd'hui accessibles, à coût raisonnable.
- L'absence relative de concurrence et de stimulation par le marché semble se traduire par une limitation des projets des entreprises en matière de télécoms :
 - Peu d'entreprises s'orientent vers la téléphonie IP, qui constitue pourtant un levier d'économie important pour les entreprises.
 - Peu d'entreprises s'orientent vers des usages collaboratifs (de type visioconférence) ou encore vers la mise en réseau de sites de production (réseaux privés virtuels).